



Ecole Doctorale 563
Médicament - Toxicologie
Chimie - Imageries

Université Paris Descartes (Paris 5)
Directeur : Laurent MICOUIN

Université Paris Diderot (Paris 7)
Co-directrice : Armelle BAEZA

Université Paris 13
Co-directeur : Frédéric CHAUBET

Directrice de la coordination :
Marie-Christine LALLEMAND

Gestionnaire administrative :
Elisabeth HOMBRADOS

Fin 2013

36 unités de recherche labélisées
(Université, INSERM, CNRS,
CEA,IRD, Institut Curie, Institut
Pasteur, Collège de France, MNHN)

- ❖ 58 Equipes d'accueil
- ❖ 298 permanents
- ❖ 198 HDR.



Fin 2017

42 unités de recherche labélisées
(Université, INSERM, CNRS, CEA, IRD,
Institut Curie, Institut Pasteur, Collège de
France, ESPCI)

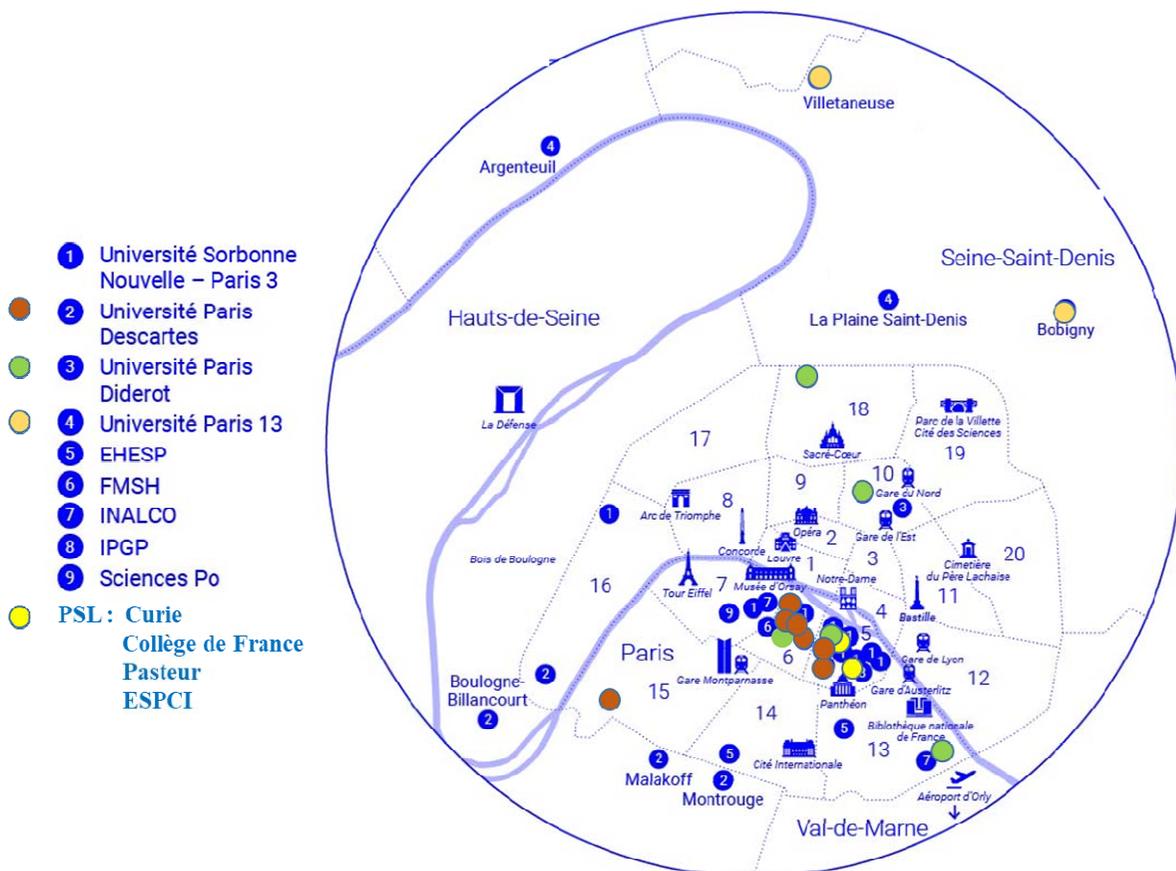
- ❖ 73 Equipes d'accueil
- ❖ >455 permanents
- ❖ 271 HDR.

*L'école doctorale MTCl est **la seule ED** de Sorbonne Paris Cité
à être co-accréditée par les **3 universités Paris 5, 7 et 13***

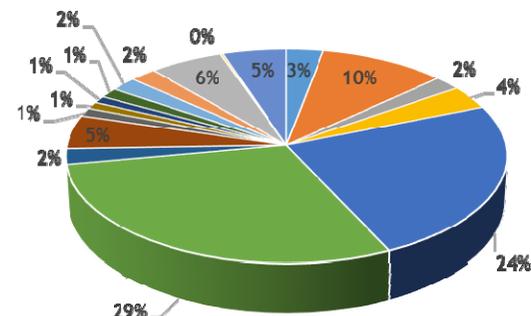
Co-accréditée avec PSL depuis 2016

*L'école doctorale MTCl est **la seule ED** de Sorbonne Paris Cité à
être positionnée sur les deux domaines principaux **SVE** et **ST4***

Localisation des permanents



- 1 Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3
- 2 Université Paris Descartes
- 3 Université Paris Diderot
- 4 Université Paris 13
- 5 EHESP
- 6 FMSH
- 7 INALCO
- 8 IPGP
- 9 Sciences Po
- PSL : Curie
Collège de France
Pasteur
ESPCI

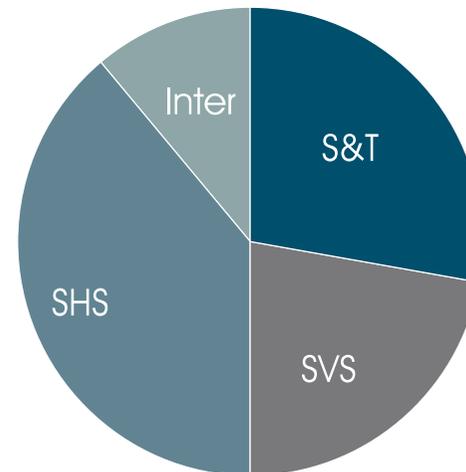


- CEA
- Paris Diderot PRG
- Université Paris Diderot IBPC
- Université Paris Diderot Bichat
- Université Paris Descartes saints-Peres
- Université Paris Descartes pharma
- Université Paris Descartes HEGP
- Université Pierre et Marie Curie
- Collège de France
- Université Paris Descartes Sainte Anne
- Université Paris Nord Bobigny
- Institut Curie
- Université Paris Descartes Cochin
- Université Paris Nord Villetaneuse
- Institut Pasteur
- ESPCI
- Université Pierre et Marie Curie Cordeliers



Sorbonne Nouvelle (Paris 3)
Paris Descartes (Paris 5)
Paris Diderot (Paris 7)
Paris 13
Sciences Po
EHESP
INALCO
IPGP
FMSH

32 Ecoles doctorales
6500 doctorants
1200 docteurs par an dont 1000 sur SPC



Collège des écoles doctorales USPC (T. Coudreau)



Direction

L. Micouin : Directeur P5

A. Baeza: Directrice P7

F. Chaubet : Directeur P13

M. C. Lallemand:

Directrice de la Coordination

E. Hombrados :

Gestionnaire administrative

Conseil de l'ED

26 membres

Bureau

Partenaires Administratifs sur Paris 5

Institut de Formation Doctorale P5
(M. Vidaud, A.-C. Fulon)

CFDIP

M.C. Lallemand (attribution des missions)

Partenaires Administratifs

Sur P7 : IED, V. Deschamps

Sur P13: BRED, C. Fernandez

Locaux: Siège

Site web

<http://ecolesdoctorales.parisdescartes.fr/ed436/>

Groupe LinkedIn

NOMBRE D'INSCRITS EN 2017-2018 : 203

→ Nombre de nouveaux inscrits pour année universitaire 2017- 2018 : **58** inscrits (dont 10 en attente)

21 contrats doctoraux sur concours: 15 USPC, 3 CD idex Inspire, 1 CD pasteur, 1 CD Région Ile de france

28 autres contrats sur dossier : 4 ANR, 6 associations et fondations, 12 étrangers, 3 organismes de recherche, 1 CIFRE, 1 CD CEA, 1CD Européen

9 financements privé et public : 1 Industriel, 8 salariés public

Obligation légale: arrêté du 25 mai 2016 (fait suite à l'arrêté du 7 août 2006)

- *Les écoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle.*
- *Elles apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent.*
- *Elles concourent à la mise en cohérence et à la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements ainsi qu'à la structuration des sites*
- **Fonctionnement** : accréditation, conseil, rôle du directeur
- **Conditions d'accès au doctorat**: durée, financement, règles d'encadrement
charte de thèses
- **Conditions d'obtention du doctorat**
- **Formations complémentaires**
- Suivi des docteurs (enquêtes ministérielles, insertion)
- Gestion de certains appels d'offre (SPC, région, cifre....)
- **Règlement intérieur** adopté en conseil le 6 octobre 2017

Sur concours (mai-juin): contrat doctoral, AMN, SPC

Sur dossier (sept-nov): audition de tous les candidats par un jury ad-hoc.

- CV du candidat : M2 ou équivalence
- Financement : 3 ans, 1000 euros/mois minimum
- Encadrement : HDR (limite à 3). Dérogation possible pour ANR JC et ERC
- Co-encadrement possible (HDR en cours)

Cifre : au fil de l'eau. Dossier visé par l'ED puis examen ANRT (3 mois)

Co-direction/ co-tutelle : convention

Dans tous les cas : Charte des thèses, convention de formation

Nouvel arrêté

Signature d'une convention de formation individuelle à l'inscription (doctorant, directeur de thèse, DU, directeur de l'ED).

Déroulement (temps complet/financement ou temps partiel/statut)

Calendrier prévisionnel

Modalités d'encadrement

Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Modalités d'intégration dans l'unité/équipe

Projet professionnel prévisionnel

Parcours individuel de formation en lien avec le projet

Objectifs de valorisation des travaux de recherche

Etablissement d'inscription

Contrat doctoral : le doctorant s'inscrit auprès de l'établissement porteur du support financier du contrat, quelle que soit l'affiliation de l'équipe d'accueil.

Lorsque le doctorant n'est pas rémunéré par l'établissement, celui-ci s'inscrit dans l'établissement employeur de son encadrant.

Si l'encadrant n'est pas personnel universitaire (CNRS, INSERM, IRD), le doctorant s'inscrit auprès de l'établissement qui est tutelle du laboratoire d'accueil.

Dans tous les cas, la procédure d'autorisation d'inscription est gérée de façon centralisée par l'ED.

La thèse à temps plein est en 3 ans

Dérogation 4^{eme} année:

Bureau :

- courrier doctorant(e) / directeur-trice- de thèse
- Financement
- Production scientifique
- Arrêts maladie

Proposition : autorisation du Président

Il n'y a pas de 5^{eme} année de thèse

Nouvel arrêté

Possibilité de thèse en 6 ans à temps partiel

Financée !

Année de césure autorisée (insécable, un an, exceptionnelle)

Pas pour rédiger la thèse !

Dossier (sept-15 oct.):

- Financement
- Heures de formation
- Changement de direction de thèse : demande conjointe, pas en 3^{ème} année
- **Nouvel arrêté : visa du comité de thèse à partir de 3^{ème} inscription (et plus).**

Objectif : suivi de la thèse à 18 mois

Entretien avec le(a) doctorant(e) et son/sa encadrant(e) direct(e)

Jury de 3 personnes (dont un représentant doctorant)

Questionnaire à remplir

Entretien commun puis individuel

Alertes sur

- Durée de thèse
- Difficultés locales
- Publications
- Modules de formation

- **Nouvel arrêté : fait office de comité de thèse.**
- Le comité de suivi fait un rapport qui est communiqué au doctorant et à son directeur de thèse

Toutes les informations sont sur le site de l'ED !!

Composition du jury : signature du Président

Nouvelles règles SPC pour les rapporteurs : pas membre de USPC.

Les rapporteurs sont HDR

Autorisation de soutenance: signature du Président

Conditions de soutenance

- Accord du/de la directeur/directrice de thèse
- Formation : 100 heures (améthis)
- Au minimum une publication en cours de rédaction/soumise en rang utile
- Logiciel anti-plagiat, résumé liste publis....

Depuis 2016

Procédure dématérialisée : déclenchement à J -3 mois

- Composition du jury
- Envoi aux rapporteurs
- Réception des rapports
- Convocation du jury....
- Mise en ligne de la thèse.

Nouvel arrêté

Composition du Jury :

- 4 à 8 membres
- Au moins pour moitié de personnalités extérieures
- Pas de rapporteur USPC
- Au moins pour moitié de professeurs ou assimilés
- Représentation équilibrée femmes/hommes
- Le jury désigne un président
- Le président doit être professeur ou assimilé
- Le président ne peut pas être le directeur de thèse

Le directeur de thèse participe au jury, mais ne prend pas part à la délibération (il se déporte)

L'admission ou l'ajournement est prononcé : Plus de mentions

Faire une bonne thèse

- Formation : 100 heures

Objectif : enrichir ses compétences

Allocataires de mission d'enseignement : 40 heures

Représentants des doctorants : 20 heures

Les formations : CFDIP : mutualisé sur SPC, coût pris en charge

Modules ED

Formations extérieures : validation par l'ED.

Nouvel arrêté : formation à l'éthique

- Mi parcours
- Journées scientifiques

**La charte engage les partenaires
Le contrat doctoral est un contrat de travail**

- 1^{er} stade : directeur-trice- d'unité
 - 2^{eme} stade : Directeur ED
 - 3^{eme} stade : Médiation
 - 4^{eme} stade : IFD et / ou commission recherche
-
- Réorientation du projet
 - Changement de direction de thèse/encadrement
 - Changement d'équipe
 - Démission

Calendrier général

Appel à projet : février

Dépôt des sujets : mars

Examen des sujets par le bureau: fin mars

Mise en ligne : début avril

Constitution du jury/ Validation par le conseil de l'ED : mai

Dépôt des dossiers : mi mai - Pièces justificatives (notes, diplômes...)
Fiche candidat(e)
Fiche encadrant(e)

Auditions début juin (8 et 9 juin en 2017).

Critères : 3 notes

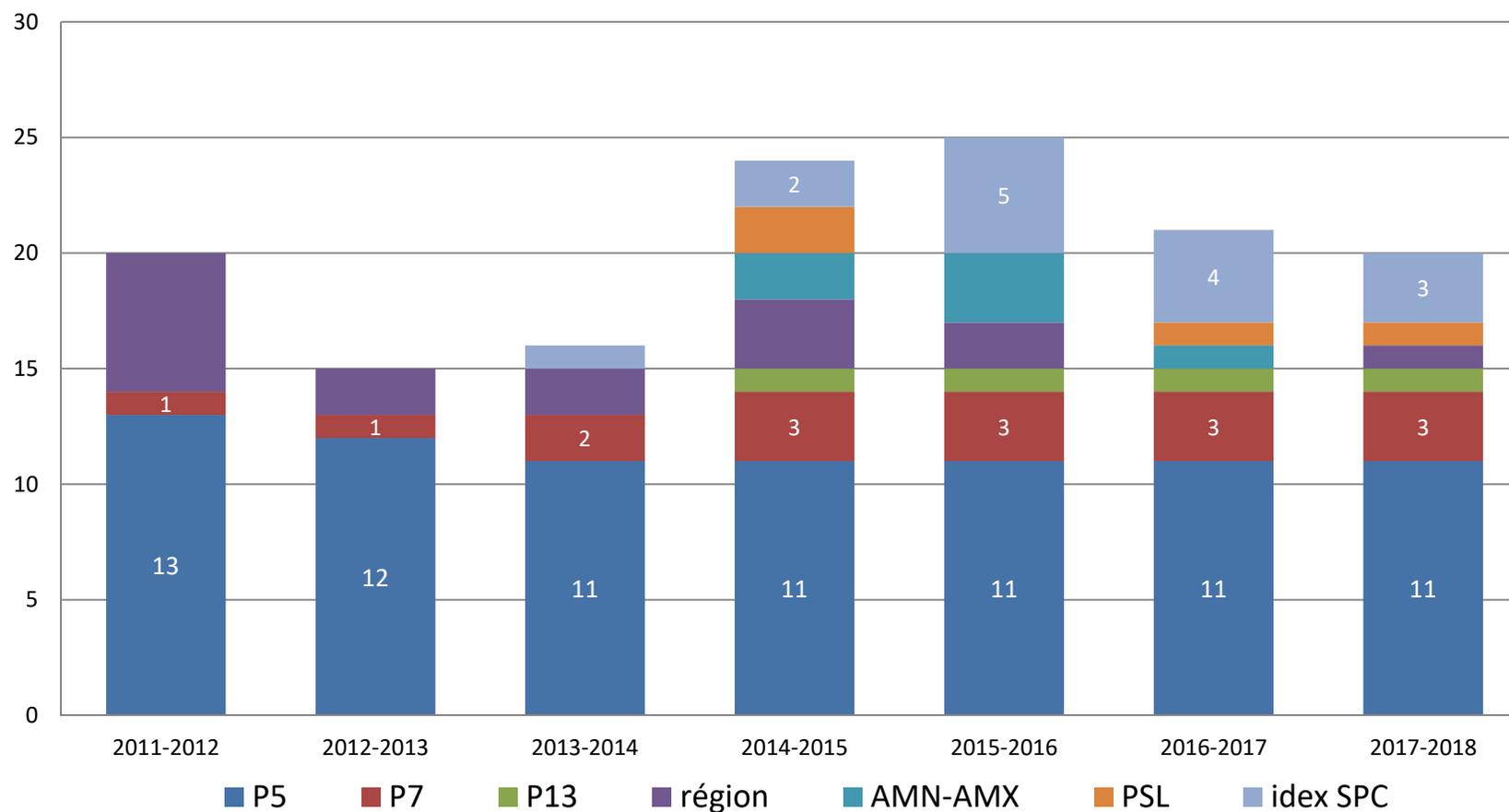
- CV du candidat (attribution préliminaire d'une note par l'ensemble des membres des 2 jurys avant les auditions)
- Présentation (15min)
- Réponses aux questions (10 min)

Mode de Classement : Note A+, A, B, C

Eléments de notation distribués aux membres du jury
L'ensemble du jury a accès l'ensemble des dossiers
2 sous-jury, interclassement final en jury entier

- Pour encadrement : **titulaires d'HDR**
- **Pas plus de 3 doctorants** (encadré ou co-encadré, sauf co-tutelle étranger 0.5)
- Le **co-encadrement non HDR est encouragé**, si le co-encadrant présente une HDR dans les 3 ans de la thèse.
- Il n'y a plus de limitation de dépôt en fonction de la taille de l'équipe. Tout HDR peut déposer un sujet et présenter un candidat au concours.
- Un directeur de thèse ne peut demander un contrat doctoral de l'Université s'il en a obtenu un l'année précédente.
- Une équipe d'accueil qui n'aura pas proposé de sujet de thèse au moment de l'affichage ne pourra pas présenter de candidat au concours des contrats doctoraux.
- Les équipes qui soumettent un projet à la région doivent présenter le même sujet au concours
- Un encadrant HDR qui encadre en 4eme année de thèse un doctorant ayant prolongé un contrat doctoral ne présente pas de sujet cette année.

Evolution des financements



Le financement institutionnel couvre 20 à 30% des financements

Journées scientifiques

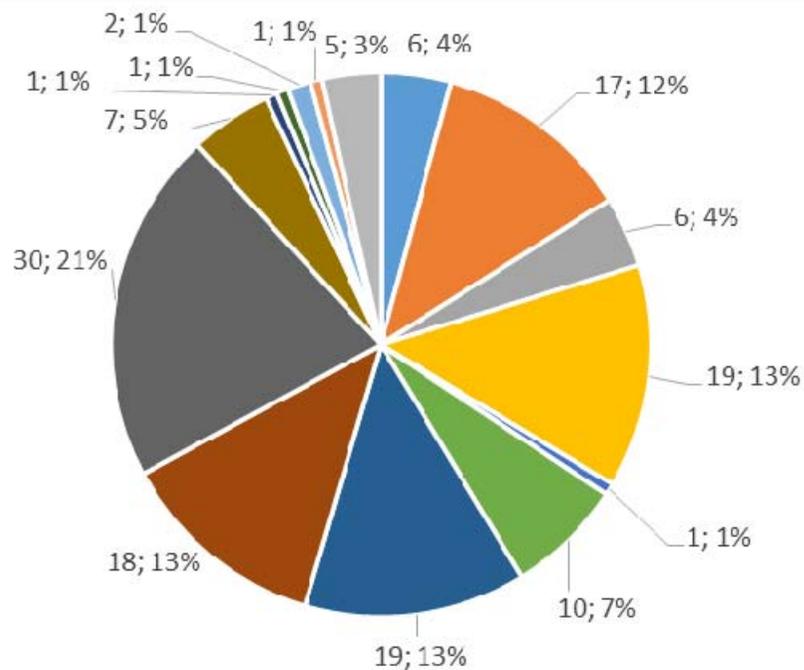
- ⇒ Les journées scientifiques se déroulent sur 2 jours
En 2017 : Paris Diderot (Amphi Buffon) 26 et 27 juin
- ⇒ **Organisateurs:** Université Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13
- ⇒ **4 conférences plénières**
- ⇒ *Toutes les années peuvent présenter un poster avec **un prix du meilleur poster***
- ⇒ *les 3^{ème} année présentent une communication orale avec **un prix de la meilleure communication***
- ⇒ *Elections des représentants des doctorants*
- ⇒ *Les encadrants sont les bienvenus*



Prix de la Chancellerie

- ❖ **PRIX DE LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES 2017**
3 prix : (2 prix de pharmacie et 1 prix de médecine)

- ❖ **PRIX DE LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES 2016**
4 prix : (3 prix de pharmacie et 1 prix de médecine)



- CDD public
- ATER
- privé CDI
- reprise d'études
- Recherche publique
- post-doc France
- recherche privé CDD
- inactif
- Enseignement
- Post-doc Etranger
- CDD privé autre
- situations inconnues
- fonction publique autre
- Privé CDI recherche
- Recherche d'emploi

Docteurs 2011 à 2013
143 enquêtés, 96%
taux de réponse

1 en recherche d'emploi

46% privé (40% CDI, 6%
CDD)

33% public (12%
recherche, 4% primaire
ou secondaire, 4% CDD)

21% post-doc ou ATER